

BAC PRO

Maintenance des équipements industriels



Le titulaire du baccalauréat professionnel MEI est un technicien qui réalise la maintenance corrective et préventive de biens à caractère industriel. Il participe aussi bien à l'amélioration et à la modification des équipements existants qu'à l'installation et à la mise en œuvre de nouveaux équipements. Il intervient sur les parties opératives et sur les parties commandes des installations. Deux impératifs sont importants pour lui : le trio santé-sécurité environnement et la qualité.

Débouchés

Le technicien peut exercer son métier dans de nombreux secteurs de la production de biens d'équipements industriels ou de produits manufacturés tels que la métallurgie, l'aéronautique, l'agro-alimentaire, le bois, le papier-carton, la chimie, le pétrole, les produits pharmaceutiques.

Les conditions d'exercice diffèrent selon que l'entreprise est productrice de biens ou de services. Dans le second cas, il peut être nécessaire de se déplacer là où est implanté l'équipement dont la maintenance doit être assurée (ascenseur par exemple).

Métier(s) accessible(s) :

- ajusteur(euse)-monteur(euse)
- ascensoriste
- électromécanicien(ne)
- technicien(ne) de maintenance industrielle

Accès à la formation

Après la 3^e, seconde professionnelle Maintenance industrielle.

Qualités requises :

- esprit logique, sens de l'analyse et de la synthèse
- sens des responsabilités et de l'exigence de la qualité
- esprit d'équipe, qualités relationnelles
- autonomie
- être polyvalent

Programme

Disciplines et activités	Durée horaire annuelle	Durée horaire Hebdomadaire*
Enseignements professionnels	384 h	13h45
Economie-gestion	28 h	1h
Prévention-santé-environnement	28h	1h
Français et/ou maths et/ou langue vivante et/ou sciences physiques et chimiques et/ou arts appliqués	50h	1h45
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie, éducation civique	126h	4h30
Mathématiques Sciences physiques et chimiques	116h	4h
Langue vivante	60h	2h
Arts appliqués-cultures artistiques	28h	1h
EPS	75h	2h ou 3h
accompagnement personnalisé	70h	2h30

*Horaire hebdomadaire moyen

Descriptif des enseignements professionnels

Les activités de maintenance se traduisent par des interventions sur des équipements très variés qui supposent des connaissances scientifiques et techniques relatives tant aux systèmes eux-mêmes qu'à leur fonctionnement.

La formation professionnelle aborde par conséquent de nombreux domaines tels que l'électricité, les automatismes, l'hydraulique, la pneumatique, la mécanique.

Il s'agit pour l'élève de réaliser la maintenance corrective et la maintenance préventive tout en mettant en œuvre des améliorations et des modifications.

L'intégration de nouveaux biens et la communication avec les utilisateurs et les clients au sein d'une équipe font aussi partie de la formation professionnelle.

Stage

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) sont prévues sur les trois années du cycle.

Examen

Domaine professionnel :

- Epreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel :
 - surveiller, améliorer, modifier les équipements, coeff. 2
 - intervention sur un équipement mécanique, coeff. 3
- Epreuve scientifique et technique :
 - analyse et exploitation de données techniques, coeff. 3
 - mathématiques et sciences physiques, coeff. 3
 - travaux pratiques de sciences physiques, coeff. 1
 - Analyse et préparation d'une activité de maintenance, coeff. 4
 - maintenance d'un système automatisé, coeff. 3

Domaine général :

- Langue vivante, coeff. 2
- Français, coeff. 3
- Histoire géographie, coeff. 2
- Education artistique, arts appliqués, coeff. 1
- Education physique et sportive, coeff. 1

☐

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Hygiène, prévention, secourisme
- Langue vivante

Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 180 candidats inscrits, 180 présentés, 133 admis (soit 73.89% de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 189 candidats inscrits, 189 présentés, 134 admis (soit 70.90% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 167 candidats inscrits, 167 présents, 123 admis (soit 73,65% de réussite).

En 2017, dans l'académie de Montpellier : 212 candidats inscrits, 210 présentés, 143 admis (soit 68.10% de réussite).

Poursuites d'études

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable en BTS. Il existe également plusieurs possibilités de spécialisation. Par exemple :

- Classe Préparatoire aux Etudes Supérieures (CPES) Lycée Artaud - Marseille (13). Admission sur dossier. Classe unique en France qui accueillent les bacheliers professionnels industriels.

- Brevet de technicien supérieur (BTS) Maintenance industrielle - BTS Mécanique et automatismes industriels
- Formation complémentaire (FC) Technicien ascensoriste
- MC Maintenance des installations oléo hydrauliques et pneumatiques
- MC Technicien(ne) ascensoriste (service et modernisation)
- Technicien de maintenance des ascenseurs
- Technicien de réparation des ascenseurs

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former

11 Carcassonne

Lycée professionnel Jules Fil (*Public*)

11 Narbonne

Lycée professionnel Louise Michel (*Public*)

30 Alès

Lycée privé des métiers La Salle (*Privé*)

30 Bagnols-sur-Cèze

Lycée professionnel Albert Einstein (*Public*)

30 Beaucaire

Lycée professionnel Paul Langevin (*Public*)

30 Nîmes

Lycée professionnel industriel Jules Raimu (*Public*)

34 Béziers

CCI Sud Formation CFA LR - Béziers - Saint Pons (*Consulaire*) **A**

34 Montpellier

Lycée professionnel Mendès France (*Public*)

34 Sète

Lycée professionnel Joliot Curie (*Public*)

66 Perpignan

Lycée P. Picasso (*Public*)

66 Prades

Lycée Charles Renouvier (*Public*)

A Formation en apprentissage

Pour en savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Dossier « Le dico des métiers »
- Parcours « Les métiers de la mécanique »
- Fiches métiers « Mécanique dans l'industrie et les services »

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

Sur internet : www.onisep.fr

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.